

Le Patriote

Des Pyrénées

Rédaction et Administration

11, Rue de la Préfecture

PAU

Télégrammes : PATRIOTE-PAU

Téléphone : 0-40

ABONNEMENTS	
Un an, 12 fr. Six mois, 7 fr. Trois mois, 4 fr.	5 fr.
Autres Départements et Colonies, 10 fr.	6 fr.
Étranger, 20 fr.	10 fr.

Les Abonnements sont payables d'avance ; ils sont conclus sur trois mois d'essai.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A PARIS, à l'Agence HAVAS, 6, Place de la SOURCE, et à la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PUBLIOTÉ, 10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence HAVAS, 10, Rue de la Victoire. — A PAU, aux Bureaux du Journal.

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les Annonces et la Presse Française.

PUBLIOTÉ	
Années judiciaires, 0.20 la ligne	1.00 la ligne
Années Commerciales, 0.30 la ligne	1.50 la ligne
Mélanges, 0.50 la ligne	2.00 la ligne

Les insertions se font d'avance et sont payées par anticipation.

LA SITUATION

L'accalmie constatée hier dans les opérations devant Verdun n'est poursuivie jeudi. Les conjectures que nous pouvons présenter sur ce qui se passera demain et les jours suivants sur le front de la Meuse, secteur de la rive droite ou secteur de la rive gauche, sont dépourvues de toute espèce de base certaine, parce que l'initiative appartient à l'ennemi, tout dépend de ce qu'il prétendra faire. Il n'est même pas possible d'attribuer la logique au sujet de ses intentions, s'il est décidé à sacrifier des vies humaines hors de toute proportion, ne fût-ce que pour obtenir des résultats minimes, voire même des résultats nuls. Toutefois, voici comment on peut se représenter l'effort des Allemands devant Verdun :

Imaginez un homme qui veut décoller un bloc. Il frappe avec le ciseau sur une face, puis sur une autre, puis encore sur la première. Quand il croit l'avoir assez délogé, il tente de l'ébranler. Si le bloc résiste, il recommence son travail préparatoire et se remet à le déchausser. Ainsi, après un mois de petites poussées à gauche, à droite, à gauche encore, les Allemands ont essayé, le 9 avril, de donner le gros coup d'épaulement qui déplacerait l'adversaire. L'adversaire n'a pas bougé. Ils recommencent maintenant le système des secousses. Elles ne peuvent mener logiquement qu'à une nouvelle attaque générale dans un délai plus ou moins éloigné. C'est à cet ensemble méthodique qu'on peut donner, au sens le plus large, le nom de bataille d'usure. Seulement, il n'est pas douteux que l'assaillant s'y use plus que le défendeur ; attendons le moment de la riposte. Plus ceci se prolongera, plus nous aurons la certitude de réussir avec des difficultés moindres quand viendra le tour des alliés.

Sur les autres fronts, aucun événement important à signaler.

Nous publions plus loin le texte de la réponse allemande aux Etats-Unis au sujet des derniers torpillages. L'Allemagne reconnaît avoir torpillé des navires sans défense et notamment quelques-uns dans le sillage du « Sussex », mais pas du tout celui-ci. C'est du toupet. Et les tristes fragments de torpille allemande recueillis à bord du paquebot ? Le gouvernement français pourrait même, il faut en croire une note officieuse, publier avec le nom de son commandant, le numéro du sous-marin belge qui coula le « Sussex ».

Le Sénat a repris la discussion sur la taxation des denrées et la Chambre celle du projet sur les loyers.

préjugé en baisse

Cette guerre, par les nécessités qu'elle nous découvre et les décisions auxquelles elle nous oblige, ne peut manquer d'avoir pour effet une transformation profonde de l'esprit public. Que de préjugés et de chimères ne se relèveront plus du coup qu'elle leur a portés !

L'une de nos passions les plus fortes, les plus ombrageuses, et tournant parfois jusqu'à la manie, c'était celle de l'égalité. Beaucoup plus encore que l'amour de la liberté, le souci de l'égalité semblait à nos historiens et à nos écrivains politiques, le trait distinctif du caractère français. Dans la pratique, l'égalitarisme se heurtait à toutes sortes de difficultés, provenant des uns, de la nature même des choses, et les autres des ruses ingénieuses du favoritisme ; mais de principe d'égalité n'en restait pas moins incontestée, sinon par quelques rares esprits sur qui les conseils de la raison avaient plus d'influence que les séductions de la popularité. Il était à la base de toute notre législation, ou du moins celle-ci ne valait aux yeux de nos réformateurs que dans la mesure où elle paraissait en être inspirée. L'égalité était considérée comme la pierre de touche de tout progrès véritable, et celui-là qui eût osé mettre en doute sa conformité absolue à l'idée de justice, eût aussitôt passé pour le plus aveugle ou le plus féroce des réactionnaires.

Or, depuis la guerre, qu'avons-nous nous vu et que voyons-nous encore tous les jours ? Les exigences du salut public ont amené l'opinion, la presse, les assemblées parlementaires et le gouvernement à sacrifier, sur des points nombreux et d'importance, les conclusions de l'égalitarisme. L'idée d'égalité a été assaillie à la critique des faits, et je puis ainsi parler, et ce n'est pas trop dire, de l'affirmer que la conception que nous nous en faisons à cette heure est essentiellement différente de celle qui, pendant trente et quarante ans, a dominé et dirigé toute la politique française.

Par exemple, si l'on avait naguère un principe qui parât à l'abri de toute mesure restrictive, c'est bien celui de l'égalité absolue des citoyens devant la

que l'on a appelé « l'impôt du sang ».

En conséquence, on a commencé, au début des hostilités, par l'appliquer dans toute sa rigueur. Mais par la suite, l'on s'est aperçu qu'à vouloir maintenir sur la ligne de feu tous les Français valides, on dépeuplait les usines et les arsenaux et que, dans de telles conditions, c'était à brève échéance, surtout après quinze années de préparation militaire insuffisante, la disette des canons et des munitions. Devant un tel péril, il a bien fallu rappeler à l'arrière les ouvriers et les techniciens. Parce que le métier qu'ils avaient appris était plus utile au pays que le sang qu'ils pouvaient verser, on les a soustraits aux risques mortels du champ de bataille, toujours affrontés par d'autres Français qui ne possédaient pas comme eux certaines connaissances spéciales. Et l'on a bien fait.

Ce qui prévaut donc aujourd'hui, c'est le principe du salut public, à quoi il faut tout subordonner. Et c'est, par voie de conséquence, l'idée de service social dominant les prétentions du droit individuel. Il ne s'agit pas, quand l'indépendance et l'existence même de la Patrie sont en jeu, de satisfaire aux exigences jalouses de l'esprit égalitaire ; et ce qu'il faut, ce n'est pas plier tous les citoyens, quels qu'ils soient, au même endroit, pour que l'on puisse dire que le même péril de mort les a menacés. Il s'agit d'organiser toutes les forces françaises en vue de la victoire, et donc de telle façon que leur pleine utilisation soit assurée. Tout le monde à son poste, et non pas tout le monde au même poste ; voilà la vérité sociale et la vérité patriotique. Organisation, division du travail, répartition des aptitudes, sous la surveillance et la direction d'autorités respectées et obéies, ainsi concevons-nous la France défendant sa vie. Mais ces conditions du temps de guerre ne sont-elles pas de tous les temps, et prévalent-elles sur qu'aucune nation puisse jamais s'en affranchir, même pendant la paix ?... Certes, ce serait déraisonnable.

Ah ! nous ne sommes pas au bout des conclusions que doivent imposer à tout esprit sage les expériences et les leçons de cette dure épreuve !... Nous venons de constater que l'égalité des devoirs et des charges n'était et ne pouvait être que très relative. Quand nous aurons compris que celle des droits ne l'est pas moins, puisque ceux-ci n'ont de valeur réelle que dans la mesure des responsabilités sociales sur lesquelles ils sont fondés, nous serons entrés dans la voie des grandes réformes...

E. D. L.

Le cardinal Mercier et M. Briand

Un des griefs des Allemands contre le cardinal Mercier est son entente avec M. Briand. A ce sujet, M. Louis de Boucoiran, qui fut le promoteur de cette rencontre, donne les détails suivants :

« Relevons d'abord deux erreurs — la prose allemande parle des « entrevues » du cardinal et de M. Briand ; or, il n'y en a eu qu'une, qui a duré exactement quarante-cinq minutes. Elle eut lieu le 10 avril, à l'ambassade de France. Le cardinal n'est jamais allé au palais Farnèse, et l'entrevue a eu lieu dans l'appartement du directeur de l'école de Rome, l'artiste célèbre, M. Bernard — à la villa Médicis.

« Le cardinal Mercier, qui m'honore de son amitié bienveillante, m'avait exprimé dans une de nos conversations, au moment où le voyage à Rome de M. Briand avait été annoncé officiellement, qu'il serait heureux d'avoir l'occasion de saluer le représentant de la France. Il était de mon devoir de tâcher de réaliser ce désir. Le cardinal ne pouvait aller au Grand-Hôtel, où les appartements de M. Briand étaient retenus, et il ne voulait pas se rendre, pendant ce séjour officiel à l'ambassade, pour éviter justement tout commentaire.

« M. Bernard avait demandé au cardinal de vouloir bien lui laisser faire son portrait. Le cardinal, qui y avait consenti, allait rarement à son travail, tant son temps était pris, dans l'atelier du directeur de l'école de Rome, afin de consacrer à l'œuvre entreprise de courtes séances de pose. L'atelier du peintre était bien un terrain neutre. Il était tout naturel que M. Briand fut un de nos plus distingués ministres de l'Instruction publique et des beaux-arts, allié à la villa Médicis, cette école supérieure de nos futurs grands peintres, grands sculpteurs, grands musiciens. Je soumis l'idée à un distingué secrétaire de l'ambassade française à Rome, M. de Billy, qui, avec l'ambassadeur, se chargea de l'exécution.

« Ce que se sont dit les deux interlocuteurs, je l'ignore — et ne l'ai point demandé, le soir au dîner à l'ambassade française, à M. Briand — mais notre président a exprimé simplement la profonde satisfaction qu'il avait éprouvée de cette entrevue. Par discrétion aussi, je n'aurais pas même demandé au cardinal son impression ; cependant, la satisfaction a dû être parfaite, car le jour de son départ, au moment de monter dans le compartiment qui lui était réservé, il m'adressa ces propres paroles : « Au revoir et adieu merci et merci de l'ambassadeur (sic) ».

AU SÉNAT

Séance du jeudi 13 avril

Ouverte à 8 h. 15, sous la présidence de M. Antonin Dubost. MM. Mélay, Doumergue, Sembat et Joseph Thierry sont au banc des ministères. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La taxation des denrées

Il reprend la suite de la discussion. M. Antonin Dubost donne lecture de la liste des denrées arrêtée par la commission, d'accord avec le gouvernement. M. Goy, président de la commission, défend le projet soumis au Sénat. Après quelques explications de MM. Guillois et Tournon, le Sénat passe à l'examen des produits compris dans la nomenclature du projet de la commission.

Le premier article, le sucre, est adopté, ainsi que le deuxième, le café, puis le sel, l'huile et le pétrole.

La taxation du pain et de la viande provoque une discussion. Finalement, le Sénat réserve la taxation du pain et de la viande.

Sur l'article pommes de terre, M. Lemaire s'oppose à ce que celles-ci puissent être taxées, pour ne pas décourager les agriculteurs.

Cette intervention amène M. Mélay à la tribune. Il déclare qu'il résulte d'enquêtes très nettes et de déclarations de producteurs, que les pommes de terre ont fait l'objet de spéculations effrénées de la part de marchands qui réalisent un bénéfice de 130 à 140 francs par tonne au lieu de 10 à 15 francs, en temps normal.

Nous rendons service aux producteurs au bénéfice normal desquels nous ne touchons en aucune façon, dit M. Mélay. Nous ferons connaître, à tous, les bénéfices des intermédiaires.

L'article est mis aux voix ; le scrutin donne lieu à pointage.

La taxation des pommes de terre est finalement acceptée par 124 voix contre 111.

La question du lait donne également lieu à discussion. L'article est adopté par 145 voix contre 90 sur 235 votants.

La taxation du beurre et du fromage est repoussée. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 13 avril

Ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Monestier, vice-président.

La Chambre adopte sans discussion la proposition tendant à élargir la loi du 22 juin, relativement à l'envoi gratuit de colis aux militaires ; la proposition de loi tendant à accorder aux familles bénéficiaires de l'allocaction prévue par la loi du 5 août 1914, ainsi qu'à celles comptant au moins quatre enfants vivants, la gratuité pour l'envoi, par poste, une fois par mois, à chacun de leurs membres mobilisés, mari, père, fils ou frère, d'un paquet recommandé dont le poids ne devra pas excéder un kilogramme.

Puis, l'Assemblée revient à

La question des loyers

On discute des articles intéressants exclusivement le département de la Seine et ses limitrophes, mais on ne parvient pas à se mettre d'accord et la suite de la discussion doit être ajournée sans qu'un vote soit intervenu.

La séance est levée.

LES VACANCES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 avril.

La conférence des présidents de grandes commissions et des groupes de la Chambre a décidé de proposer à la Chambre de séjourner tous les jours de la semaine prochaine, afin de pouvoir terminer la discussion sur les loyers actuellement en cours et celle sur les terrains non cultivés, avant la séparation du Parlement, qui l'on pense toujours pouvoir se produire à la fin de la semaine prochaine.

D'autre part, le Sénat interviendra prochainement ses séances. Deux opinions sont formulées : l'une consisterait à ouvrir les vacances samedi prochain, 15 avril, et les fermer le jeudi 11 mai ; la seconde, plus répandue, consisterait à ouvrir les vacances soit mardi, 18 avril, soit jeudi, 20 avril, et les fermer jeudi, 18 mai.

La commission de l'armée continuera à tenir séance au moins une fois par semaine.

L'AVANCE DE L'HEURE LEGALE

Paris, 13 avril.

La commission du budget qui, par 7 voix contre 6, avait repoussé, il y a trois jours, la proposition Honorat relative à l'avance de l'heure légale, a adopté hier les conclusions de l'amendement présenté par M. Breton au projet de loi Honorat. Cet amendement est ainsi conçu :

« Jusqu'à la fin de l'année de la cessation des hostilités, l'heure légale fixée par la loi du 6 mars 1911 pourra être modifiée par un décret rendu en conseil des ministres ».

NOT AVIATEURS

A vingt-trois ans, être fait chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec sept palmes, cela veut dire quelque chose. Ce réformé s'appelle Victor Varin, sous-lieutenant aviateur, et voici le texte de sa septième citation :

« Pilote aviateur, dont les citations d'été ne se comptent plus. Chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, six citations à l'ordre de l'armée. Le 8 mars 1915, engagé par deux avions, a énergiquement engagé le combat. Malgré l'infériorité de son appareil, a réussi à abattre l'un d'eux en vue des lignes françaises, et lors le second à prendre la fuite ».

LES PIRATES

LA PIRATERIE ALLEMANDE AJOUTE DES MEMBRONGES A SES CRIMES

Genève, 13 avril.

On mande officiellement de Berlin que le gouvernement impérial a fait tenir à l'ambassadeur américain à Berlin la réponse suivante à la question posée par le gouvernement des Etats-Unis relativement à l'attaque du « Sussex » et de certains autres navires :

« Je souscris à l'honneur de faire savoir à l'ambassadeur des Etats-Unis que relativement aux vapeurs « Sussex », « Manchester Engineer », « Englishman », « Berwina Vale » et « Eagle », tous les cas en question ont été soumis à une enquête approfondie.

« Le cas du « Berwina Vale ». — Un vapeur, qui était peut-être le « Berwina Vale », a été découvert le 17 mars au soir, en vue du phare de Bulbroek, sur la côte hollandaise, par un sous-marin allemand. Il fut invité par un coup d'avertissement à s'arrêter, mais ne tint aucun compte de cet avertissement. Il était en compagnie de l'« Englishman ». Ce fut alors qu'il fut bombardé jusqu'à ce qu'il s'arrêta. Après que l'équipage eût été forcé de s'éloigner, le navire fut coulé. Le nom de ce navire n'a pas été établi, mais on peut accepter l'identité donnée. L'assassin qui a torpillé le « Berwina Vale » a été torpillé sans avertissement dans ce cas en contradiction avec les faits.

« Le cas de l'« Englishman ». — Le vapeur « Englishman » a été invité par un sous-marin allemand à s'arrêter, le 21 mars, à environ 20 milles marins à l'ouest d'Isle, par deux coups d'avertissement. Mais il a continué sa route sans s'en inquiéter. Ce fut alors qu'il a été poursuivi assez longtemps et bombardé par le sous-marin. Il a été finalement obligé de s'arrêter. Après que le commandant allemand se fut assuré que l'équipage avait embarqué dans des canots et s'était éloigné, il fit couler le navire.

« Le cas du « Manchester Engineer ». — Pour le cas du vapeur « Manchester Engineer », l'enquête n'a pas pu établir jusqu'à présent si l'attaque devait être attribuée à un sous-marin allemand. Il serait à désirer que des données exactes sur le lieu, l'heure et les circonstances de l'attaque fussent fournies, afin de permettre à l'enquête d'arriver à des conclusions.

« Le cas de l'« Eagle Point ». — Le vapeur « Eagle Point » a été rencontré le 23 mars, dans la matinée, à environ cent et non pas cent trente milles marins de la côte sud-ouest de l'Irlande, par un sous-marin allemand qui l'invita à s'arrêter par un signal et par un coup d'avertissement. Le vapeur continua néanmoins sa route. Il fut alors bombardé jusqu'à ce qu'il s'arrêta. Le commandant du sous-marin, après s'être convaincu que les canots du vapeur mis à la mer avaient largué leurs voiles et s'éloignés, fit couler le navire. Au moment du torpillage, le vent soufflait du nord-ouest, avec une force de deux mètres à la seconde. Ce n'était pas un vent de tempête. Le bruit d'arrêt légal. Les canots pouvaient être bientôt recueillis, puisque l'endroit du torpillage se trouvait voisin de la côte.

« Le cas du « Sussex ». — En ce qui concerne le « Sussex », la question de savoir si ce vapeur, faisant le service du canal, a été ou non endommagé par un sous-marin allemand, est très compliquée du fait qu'aucune indication exacte n'a été fournie sur le lieu, l'heure et les circonstances du torpillage, et que nous n'avons pas pu obtenir la reproduction exacte de ce navire. Il nous a donc fallu chercher parmi les entreprises faites le 24 mars, entre Folkestone et Dieppe, si le « Sussex » a été torpillé dans le détroit de la Manche, une longue embouchure sans pavillon, avec une cheminée grise et un petit pont gris, ainsi que deux grands mâts, avait été atteint par un sous-marin allemand. Le commandant allemand a la conviction absolue qu'il se trouvait en présence d'un navire possesseur de mines du horizon type anglais « Anson ».

« Il fut averti à cette occasion par la structure, propre à la guerre, de ce bâtiment, par sa couleur, par ses grandes vitres et par la route qu'il suivait, qui n'est pas celle ordinairement suivie par les navires marchands. C'est pourquoi il a attaqué ce navire à 3 h. 35 de l'après-midi. Le torpillage provoqua à l'avant du navire une si violente explosion que tout l'avant fut détruit jusqu'au pont. L'explosion particulièrement violente donna à connaître avec certitude que de grandes quantités de munitions se trouvaient à bord. Le dessin du navire établi par le commandant du sous-marin allemand a été comparé avec l'image du « Sussex » donnée par un journal anglais. Cette comparaison montre que le « Sussex » ne peut être identifié avec le navire attaqué. Aucune autre attaque de ce genre n'est produite à l'heure et à l'endroit en question. C'est pourquoi le gouvernement allemand admet que la perte du « Sussex » est due à une autre cause.

« Pour éclaircir la question, on peut appeler que dans les seules journées du 1er et du 2 avril, vingt-et-un mines anglaises ont été coulées par des navires de guerre allemands. Toute cette région de la mer est, d'ailleurs, rendue dangereuse, non pas par des torpillages, mais par des mines flottantes, et elle est encore plus dangereuse près de la côte anglaise, par suite des mines allemandes placées à par des navires de guerre ennemis. Le gouvernement allemand demande des renseignements plus précis pour éclaircir l'enquête, et se déclare prêt, le cas échéant, à soumettre la question à une commission mixte d'enquête, conformément à la convention de la Haye, — signée de l'Empereur ».

L'AUTOUR DU CRIME EST CONNU

Un de nos confrères parisiens fait suivre le document allemand des lignes suivantes :

« A la réponse officielle de l'Allemagne aux Etats-Unis, nous pouvons ajouter ce

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU VENDREDI 14 AVRIL

Vendredi matin

Paris, 14 avril, matin.

ENTRE L'OISE ET L'AISNE. Activités de notre artillerie sur les organisations ennemies de Monin-sous-Tourcoing et de Napiel.

A L'OUEST DE LA MEUSE. Bombardement continu de la côte 204 et de notre front le Nord-Homme-Coulaers.

A L'EST DE LA MEUSE ET EN VOIVRE. Activités moyennes de l'artillerie. Aucune action d'infanterie au cours de la journée.

Une de nos pièces à longue portée a tiré sur la gare de Novant-sur-Moselle et sur le pont de Corny (nord de Pont-à-Mousson). Un incendie s'est déclaré dans les bâtiments de la gare.

SUR LE RESTE DU FRONT. Journée calme.

Vendredi soir

Paris, 14 avril, soir.

SUR LA RIVE GAUCHE DE LA MEUSE. Bombardement violent au cours de la nuit de nos premières lignes à l'ouest de la côte 204.

SUR LA RIVE DROITE. Les Allemands ont déclenché hier, en fin de soirée, sur nos positions au sud de Douzevillers, une petite attaque qui a été complètement repoussée.

La nuit a été relativement calme, sans un bombardement assez vif de la région sud d'Haudromont.

EN VOIVRE. Deux d'artillerie dans le secteur de Moulainville. Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

Lire la Dernière Heure en 2^e Page

Il ne tiendrait qu'aux gouvernements alliés de publier le nom du commandant et le nom du sous-marin allemand qui a coulé le « Sussex », ainsi que le récit des péripéties de ce bâtiment avant ce dernier crime, établis par des documents qui sont en possession du gouvernement français. Les officiers et les matelots du sous-marin allemand détruit le 5 avril ont, d'ailleurs, confirmé tous les renseignements que nous possédons sur ce point.

D'autre part, la propagande allemande a commis une faute en rapportant le prétendu témoignage d'un officier de la marine grecque sur le torpillage du « Sussex ». Il y avait, en effet, à bord de ce paquebot, un officier grec, mais cet officier, M. B. Y., a simplement déclaré qu'il ne pouvait affirmer que le « Sussex » avait été torpillé. Son témoignage n'inflme donc en rien, pas plus qu'il ne confirme, ceux des passagers qui ont vu le sillage de la torpille. De plus, loin d'avoir déclaré que le commandant était mort, il affirme l'avoir vu sur sa passerelle, c'est-à-dire à son poste, et n'impute pas à un retard dans l'arrivée des secours la mort des nombreux victimes que l'explosion a plongées sous les flots, avec la partie avant du navire. Tout est donc faux dans les communications de la propagande boche. Les Allemands pourront entasser mensonges sur mensonges, faux-fuyants sur faux-fuyants. Ils ne pourront pas démentir les preuves qui ont été données du torpillage du « Sussex » ni les tristes fragments de la torpille recueillis sur les débris du gouvernement français.

UNE NOTE ULTIMATUM DES ETATS-UNIS A L'ALLEMAGNE (?)

Paris, 13 avril.

Le « Journal des Débats » publie l'information suivante reçue de New-York :

« Le Conseil des ministres aurait décidé l'envoi à l'Allemagne d'une nouvelle note, sorte d'ultimatum qui exigerait la cessation immédiate des attaques contre les vaisseaux neutres non armés et déclarerait que toute récidive entraînerait l'ipso facto la rupture des relations diplomatiques ».

LA MAIN ROUGE AUX ETATS-UNIS

New-York, 13 avril.

La justice a fait arrêter, hier soir, quatre individus, dont trois employés d'une Compagnie allemande, inculpés de fabrication de bombes incendiaires et de leur placement à bord de bâtiments transportant des munitions pour les alliés.

On dit que le complot possédait de grandes ramifications.

Ces individus sont : Ernest Becker, électricien à bord du « Kaiser Friedrich der Grosse », supposé avoir aidé à la fabrication de bombes incendiaires d'obus ; Charles von Kleist, surveillant à la Compagnie de produits chimiques à Hoboken, qui a avoué que les bombes étaient chargées dans les usines de cette Compagnie ; Otto Wolpert, surveillant des quais d'embarquement de la ligne Atlas, accusé d'avoir reçu les bombes complètes, et Bode, surveillant des quais d'embarquement de la ligne Hamburg-Amerika, qui a admis avoir agi en qualité d'agent de von Papeu, et qui est également accusé de la répartition des bombes.

Ces arrestations sont dues au résultat d'une enquête ouverte en juin dernier, sur la plainte du gouvernement français qui dénonçait que des bombes non explosées avaient été trouvées dans des sacs de sucre à bord du vapeur « Kirk Oswald ».

Becker a reconnu qu'une fabrique de bombes avait été aménagée à bord du « Kaiser Friedrich der Grosse », et que les bombes étaient livrées à von Kleist, qui les chargeait et les répartissait.

Il semble que les bombes étaient fréquemment transportées par chemin de fer dans de petits sacs à travers le pays.

Les polices déclarent que les fonds étaient fournis par de riches personnalités dont l'identité n'a pas été révélée.

Plusieurs bombes ont été trouvées au domicile de von Kleist et dans l'usine où il était surveillant.

LES ESPAGNOLS AUBI VEULENT ETRE PROTEGES

Madrid, 13 avril.

L'ambassadeur d'Espagne à Berlin a été chargé de faire des représentations au gouvernement impérial, demandant l'immunité des navires espagnols du torpillage du « Vega », et de garantir l'assurance que les navires espagnols ne seront plus attaqués par des sous-marins.

VAPEUR FRANÇAIS COULÉ

Palma de Majorque, 14 avril.

Le matin de Barcelone, le « Vega » a été coulé hier, des barques de sauvetage ramenant des personnes de l'équipage du vapeur espagnol « Vega », marquées à l'équipage, et dont le capitaine a déclaré qu'il venait de Barcelone.

Le « Vega » a rencontré un sous-marin

Dans les Balkans

AUTOUR DE SALONIQUE

Le général Mahon

Le général Mahon

Salonique, 13 avril.

Devant une foule énorme de militaires de tous grades, en présence des états-majors anglo-français, à ce lieu, dans le camp anglais, a été organisée la remise au général Sarrail, commandant en chef des troupes alliées, par le général Mahon, commandant des forces britanniques, la grand-croix de l'Ordre de Saint-Georges et de Saint-Michel.

A l'issue de la revue des troupes britanniques, le général Mahon a offert un banquet en l'honneur du général Sarrail et des officiers de son état-major. Des toasts chaleureux ont été portés à la santé du roi Georges, du président Poincaré, ainsi qu'à la gloire des puissances alliées.

EN ROUMANIE

Les intrigues allemandes

De l'« Echo de Paris » :

« L'Allemagne fait en ce moment — ou tout au moins elle cherche à en donner l'impression — un effort considérable pour lier les intérêts de la Roumanie au sien. Il faut donc suivre avec soin les informations qui arrivent de Bucarest et qui peuvent être mises sous les yeux du public ».

Autour de la Guerre

UNE GENEREUSE INITIATIVE DU ROI ALPHONSE

Paris, 13 avril.

Le correspondant particulier du « Temps » à Madrid télégraphie :

« D'après des renseignements parvenus à la reine d'Espagne, émanant de très hautes personnalités qui jouissent auprès des souverains espagnols de la plus vive sympathie, il résulte que trop souvent, depuis le commencement de la guerre, de nombreux blessés restent abandonnés au milieu de la ligne de bataille, dans l'impossibilité où l'on est de les secourir, sans recevoir les soins des ambulanciers ni les consolations de la religion. Le roi Alphonse XIII, mis au courant par la reine de ces faits, s'en montre fort ému et il n'hésite pas à intervenir auprès des chefs d'Etat de tous les pays belligérants pour qu'il soit, à possible, mis fin à un pareil état de choses. Il télégraphie en ce sens à tous les chefs d'Etat, leur demandant d'examiner s'il n'y avait pas moyen de conclure entre belligérants un accord d'après lequel les ambulanciers militaires et la Croix-Rouge pourraient enlever les blessés en temps voulu. Je crois savoir que l'appel du roi Alphonse XIII est conçu en termes particulièrement pressants.

« Tous les chefs d'Etat ont répondu, approuvant chaleureusement l'initiative généreuse du roi, rendant hommage aux sentiments hautement humanitaires qui l'avaient inspirée et se montrant disposés à prendre en considération la proposition qui leur avait été soumise. Les chefs d'Etat ont aussitôt répondu que l'appel du roi Alphonse XIII est conçu en termes particulièrement pressants.

« Assurément, il ne faut pas se le dissimuler, l'initiative généreuse du roi Alphonse XIII est heurtée à nombre de dif-

